



Finance de branchement

Tarif adopté par le Conseil d'administration des Services industriels de Genève
le 9 septembre 2014

Applicable dès le 1^{er} janvier 2015

TVA au taux de 2,5%

	Jusqu'à 10 mètres		Pour chaque mètre supplémentaire	
	Sans TVA	Avec TVA	Sans TVA	Avec TVA
Jusqu'à Ø 50 mm	2608.00	2673.20	49.70	50.95

Les branchements d'un diamètre supérieur ou nécessitant la pose de vannes de sécurité (vannes «à cheval») feront l'objet de devis spécifiques.

Ce tarif est subordonné aux dispositions du Règlement pour la fourniture de l'eau.